

**Le dix neuf avril deux mil dix huit à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 11 avril 2018 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président**

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM

De BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER),  
MANCION, BONDOUX (COURS-LES-BARRES),  
HURABIELLE, LAINE SEJOURNE, LORRE, LYON (CUFFY),  
LAURENT, JAUBERT (JOUET sur L'AUBOIS),  
GIOT (LA CHAPELLE-HUGON),  
GUILLAUX, MONNET, MOREAU, PERRIOT, RAUX (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),  
GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),  
LIANO (MENETOU-COUTURE),  
BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY),  
SAUVAGNAT, RODRIGUES, ALBERT (TORTERON)

**EXCUSES ayant donné procuration** :

Mme AMIOT à M. MANCION (COURS-LES-BARRES),  
M. BOUQUELY à M. LAURENT (JOUET sur L'AUBOIS),  
Mme CHASSIN à M. JAUBERT (JOUET sur L'AUBOIS),  
M. MAZUR à M. GIOT (LA CHAPELLE-HUGON),  
M. DUCASTEL à M. PERRIOT (LA GUERCHE sur L'AUBOIS)  
Mme COMBEMOREL à Mme MOREAU (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),  
M. GUILLAUX Bruno à Mme GUILLAUX Laurence (LA GUERCHE sur L'AUBOIS)  
M. RENAULT à M. GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),  
M. RATILLON à M. LIANO (MENETOU-COUTURE),

*(Soit 21 membres titulaires et 9 procurations = 30 votants)*

**EXCUSES** : Mmes et MM

SAVARY (APREMONT SUR ALLIER),  
OLLIER (LE CHAUTAY),  
De CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY),

**ABSENTS** : Mmes et MM

D'ETTORE (COURS-LES-BARRES), BEATRIX, FLOUZAT (GERMIGNY-L'EXEMPT), ROSAURO (JOUET sur L'AUBOIS), MARCELOT,  
RENAUD (LA GUERCHE sur L'AUBOIS), CUISSET (LE CHAUTAY).

**SECRETAIRE** : Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.  
Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2018 est adopté sans observation.

**ORDRE DU JOUR** :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance
- Approbation compte rendu réunion précédente
- Projet de construction bâtiment « Enfance/Jeunesse » :
  - Choix de l'architecte
- Informations et questions diverses

## Projet de construction bâtiment « Enfance/Jeunesse »

M. le Président annonce aux élus que le COPIL s'est réuni le 10 avril 2018, afin d'étudier les esquisses demandées aux trois architectes retenus. Il précise que les esquisses ont été jointes à la convocation du Conseil Communautaire.

Lors de la réunion du 10 avril M. BARDIN (A.M.O) a fait part d'une analyse des trois avant-projets.

M. HURABIELLE en fait état (document ci-joint).

### *Propositions Architectes :*

1<sup>er</sup> / Mme Elise JOLIET, projet budgétisé à 475 000 € HT / SHON de 322.45 m2

2<sup>ème</sup> / Mme Christelle AUROY, projet non chiffré / SHON de 340.10 m2

3<sup>ème</sup> / M. Jacques BOYER, projet budgétisé à 472 500 € HT / SHON de 316 m2

M.HURABIELLE informe que les techniciennes du service Enfance/Jeunesse ont pu émettre un avis sur les avant-projets. Le Président en fait état (document ci-joint).

Concernant la tarification des architectes, il indique :

1<sup>er</sup> / Mme Elise JOLIET = 50 000 €

2<sup>ème</sup> / Mme Christelle AUROY = 44 500 €

3<sup>ème</sup> / M. Jacques BOYER = 54 800 €

### ***M.HURABIELLE énonce les membres présents au COPIL du 10 avril à voix délibérative :***

MMES : AMIOT (COURS-LES-BARRES), COMBEMOREL et MONNET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

MM : MANCION (COURS-LES-BARRES), HURABIELLE (CUFFY), PERRIOT (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY) et RODRIGUEZ (TORTERON).

### ***Membres présents à voix consultative :***

MMES : FAVIER (Relais Assistants Maternelles), FRELAT (Conseil Départemental / Protection Maternelle et Infantile), UGUEN (service Enfance/Jeunesse).

MM : DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), COURTILAT (PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS).

Le Président annonce que le choix des votants s'est porté sur le 3<sup>ème</sup> avant-projet, esquisse de l'architecte M. Jacques BOYER.

Il explique que l'avant-projet n°1 de Mme JOLIET n'a pas été retenu par le COPIL au vu de :

- La position de l'entrée du bâtiment peu accueillant, visuel sur le local à poubelles et la cuisine
- Configuration intérieur peu fonctionnel (couloir de 12 m de long sur 1 m)
- Pas d'extension du bâtiment proposée.

L'avant-projet n°2 de Mme AUROY n'a pas été retenu par le COPIL au vu de :

- La forme extérieure du bâtiment se démarque du bâtiment voisin (salle des fêtes)
- Pas d'extension du bâtiment proposée
- L'avant-projet n'est pas chiffré

Cependant, le Président souligne que cette esquisse avait un intérêt dans sa proposition de modularité des espaces intérieur.

M. HURABIELLE spécifie que concernant l'avant projet n°3 de M. BOYER la présentation de l'amphithéâtre ne fera pas partie de la construction.

Cet avant-projet a été choisi par le COPIL au vu de :

- L'aspect du bâtiment esthétique et coloré, en lien avec son environnement (salle des fêtes)
- Son espace intérieur fonctionnel
- Sa possibilité d'extension.

Le Président indique que cet architecte s'est engagé sur des frais fixes.

Il rappelle le budget prévisionnel pour le projet de construction et informe des subventions demandées :

- Le Pays Loire Val D'Aubois subvention à hauteur de 30 %
- La CAF subvention de 50 % ≈ (deux dossiers ont été déposés, un dossier pour l'A.L.S.H et un dossier pour le RAM)

Suite à toutes ses informations, le Président propose aux élus de voter.

*Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 27 voix pour « ARCHI 3 », 3 voix pour Mme JOLIET, 0 voix pour Mme AUROY.*

*- Décide d'attribuer le marché au cabinet « ARCHI 3 », avant projet N° 3 de l'architecte M. Jacques BOYER.*

M.HURABIELLE avise qu'un courrier sera adressé aux deux candidates non retenues et qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'architecte choisit.

#### **Informations et Questions Diverses**

#### **SIEGE SOCIAL :**

Le Président informe que la prochaine réunion de la CAO, aura lieu le 28 mai à 14h30 au bureau de la CDC, afin de choisir les entreprises pour le projet de construction du siège social.

Il rajoute qu'il est prévu également le 28 mai à 18h30 un Conseil Communautaire.

#### **PLUi :**

Le Président indique qu'une réunion a eu lieu le 16 avril avec Mme MORELLON. Il ajoute qu'il a été remis à chaque commune les plans pour l'identification des parcelles agricoles.

D'autres réunions de travail sont envisagées sur chaque commune afin d'avancer sur l'élaboration du PLUi (zonage, règlement etc ...)

Le Président demande aux élus de prendre connaissance du courrier reçu et adressé en recommandé par M. Denis THURIOT, Président du Scot du Grand Nevers et de la lettre rédigée par M. HURABIELLE pour réponse.

Le conseil communautaire après lecture, valide l'envoi de la réponse à M. Denis THURIOT.

#### **SCoT :**

Le Président informe que dans le cadre de la phase 1 d'élaboration du SCoT rural, des ateliers thématiques se tiendront à La Guerche/L'Aubois, salle de réunion de La Tuilerie :

- Le mardi 22 mai à 14 H
- Le jeudi 24 mai à 16 H
- Le jeudi 31 mai à 14 H

Dans ce cadre, il est prévu également une rencontre avec les habitants, le mardi 22 mai au matin, jour du marché à La Guerche/L'Aubois.

Le Président demande à ce que des élus disponibles participent à cette rencontre.

**Eau et assainissement :**

M. HURABIELLE avise que la proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes a été modifiée.

Suite au vote des Sénateurs le 18 avril 2018, ils ont opté de supprimer le caractère obligatoire du transfert, reste à la commission mixte paritaire députés/sénateurs à adopter le texte final.

**M.S.P.R :**

M. HURABIELLE informe qu'il a reçu trois devis concernant l'agrandissement du parking (9 places en +) à la Maison de Santé de La Guerche/L'Aubois, reste à déterminer le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux.

La séance est levée à 20 H

Vu, le Président